

Conférence interministérielle Santé publique

16 décembre 2020

Rapport

Présents

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM)	Gouvernement flamand
○ Christie Morreale, Ministre + Yolande Husden, directrice du cabinet	Gouvernement wallon
○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, conseiller stratégique	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Delphine Haulotte, Conseillère de la Ministre Glatigny	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre + Miguel Lardennois, conseiller	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

○ Pedro Facon, Commissaire du Gouvernement + Laurence d'Escaille, conseillère + Augustin Coppée, conseiller + Carole Schirvel, commissaire-adjointe + Yvon Englert, coordinateur cellule débat sociétal et communication	Commissariat Corona du Gouvernement
○ Bram Swaerts ○ Michaël Juchtmans ○ Philippe De Vries	Growth Inc.

○ Xavier De Cuyper, Administrateur général	AFMPS
○ Karine Moykens, secrétaire-générale	Coordinatrice du comité Interfédéral Testing et Tracing
○ Tom Auwers, Président du comité de direction	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
○ Christiaan Decoster, coordinateur de la cellule de crise	
○ Pierre Kerkhofs, directeur-général DG AFP	

Excusée :

○ Valérie Glatigny, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
------------------------------	--

1. Rapports des réunions CIM des 3 et 9 décembre 2020 : approbation

CONCLUSION ET DECISION

- 1. Approbation se déroule par email, les rapports en NL et FR se trouvent sur le Sharepoint; la Ministre Morreale a déjà transmis une remarque sur le rapport du 9 décembre 2020.**

2. Politique en matière de COVID-19

2.1. Opérationnalisation stratégie de vaccination COVID-19 : état des lieux

Laurence de l'Escaille fait un rapide état des lieux de l'opérationnalisation de la stratégie de vaccination au moyen d'un ppt (disponible sur le Sharepoint).

Le ministre Antoniadis se demande de quels matériels « complémentaires » il est question : des commandes ont été passées, (seringues, aiguilles...) mais refusées au motif que c'est l'AFMPS qui centralise les achats pour tous.

Il souhaite également s'informer, suite à la déclaration du Président Macron, selon laquelle huit pays, dont la Belgique, allaient initier ensemble la vaccination : est-ce dès le 5 janvier 2021 comme évoqué déjà ou autre date est-elle prévue maintenant ? Il est souhaitable que ce type d'information vienne de la CIM.

Le ministre Vandenbroucke clarifie le message autour de ce que le Président Macron a précisé ; le message était que huit pays européens harmonisent au mieux leurs campagnes respectives. Aucun engagement de quelque sorte n'a été pris.

Le ministre Maron remercie le Commissariat pour le travail déjà réalisé : il s'inquiète néanmoins d'un certain déficit dans la transmission d'informations à l'encontre des fonctionnaires dirigeants dans le TF ; il demande qu'il puisse y avoir, tous les jours/les deux jours une réunion avec ces derniers, pour être sûr que chaque niveau de pouvoir puisse disposer des informations pertinentes. Il cite également l'exemple du « dry run » pour lequel les administrations n'étaient pas conviées.

Il apprend également qu'il n'y aura pas centres de vaccination à Bruxelles pour la phase 1A à l'encontre du personnel de soins ambulatoires ; il demande que cela soit quand même prévu.

Enfin, il apprend également que les pharmacies hospitalières , dans le processus, risquent d'être un « bottleneck » et que des engagements de personnels devraient être prévus.

La ministre Morreale remercie également la Task Force pour le travail réalisé. Elle souligne également d'être attentif au(x) maillon(s) identifié(s) comme étant plus fragile(s). Elle rejoint son collègue Alain Maron et souhaite, au sein de la Task Force, prévoir un membre de Cabinet par entité, ceci afin de pouvoir poser les bons choix politiques.

Elle rappelle également ses interventions passées quant à l'importance de disposer d'un rétroplanning afin de pouvoir identifier qui fait quoi à quel moment du processus.

Comme son collègue Antoniadis, elle souhaite s'informer de ce que l'on entend par « matériel complémentaire », question qu'elle avait par ailleurs posée et que n'a pas encore obtenu réponse.

Enfin, elle pose la question de la priorisation de la vaccination des groupes-cibles, s'agissant des résidents des maisons de repos et du personnel soignant : va-t-on uniquement vacciner les résidents d'abord ? Les résidents ainsi qu'une partie du personnel ? Faisant référence à l'expérience du Royaume-Uni, elle plaide pour ne pas vacciner tout le monde au même moment.

Le ministre Vandembroucke souligne que la composition de la Task Force a été validée par la CIM. Cette dernière a décidé de déléguer les principaux fonctionnaires à cette TF car ils disposent d'un mandat suffisant et peuvent assurer la communication nécessaire à leurs cabinets compétents. Il reste favorable à ce principe. Son propre cabinet a été ponctuellement invité pour un point de l'ordre du jour qui nécessite une réponse du cabinet fédéral. Cependant, son collaborateur n'a participé à aucune réunion du TF.

Il se joint à ses collègues quant à la nécessité d'identifier les points « fragiles » pointés dans certains hôpitaux et demande qu'il y soit remédié dans les meilleurs délais.

Le ministre fédéral informe également que Pfizer, fin décembre compte, symboliquement, livrer aux 27 pays membres de l'UE chacun, 10.000 doses de vaccin (5000 personnes donc). Ce sera l'occasion d'encourager au maximum la population à se faire vacciner. Cela demande d'être prêt au niveau logistique afin qu'en termes de communication, nous puissions faire de ce départ « symbolique », un départ réussi. Cette action doit donc être préparée de manière très approfondie, y compris dans le domaine de la communication. Il appartient à la Task Force de préciser si cela sera possible.

Rappelant que le nombre de vaccins livrés par Pfizer sera de 300.000 doses début janvier, il faudra faire une sélection. La proposition de la Task Force est d'utiliser 50 % de ces vaccins pour le personnel des centres de soins résidentiels et 50 % pour les résidents de ces centres.

Le ministre Maron est d'accord avec ce rapport 50/50 mais ce choix devra être clairement explicité.

Le ministre Beke se demande pour quelles raisons ce rapport de « 50/50 » a été avancé ; il est clair que le groupe le plus vulnérable se trouve dans les maisons de repos. Comment, au sein de ces maisons, décider qui peut déjà maintenant se faire vacciner ? Soyons prudent dans la décision à prendre.

Xavier De Cuyper est favorable au rapport « 50/50 » :

- Tous les résidents ne vont pas adhérer à la vaccination ;
- Il faut être flexible, pour les résidents, mais aussi au termes d'images, à l'attention de médias : si ces derniers se rendent compte que le personnel soignant n'est pas vacciné lui aussi, ce sera un mauvais signal ;
- Il y a urgence à trancher sur cette question

Il confirme également que Pfizer va livrer les 10.000 doses à chacun des 27 pays de l'UE ; par ailleurs, il précise avoir organisé une réunion avec les 41 directions des pharmacies hospitalières (41 HUBS) afin que ces dernières puissent poser leurs questions et lever ainsi toute ambiguïté.

Sur la proposition du « 50/50 », le ministre Vandenbroucke demande que la Task Force puisse concrètement valider cette proposition, quid à ce que cette validation soit suivie par une CIM électronique. De toute façon, il faut, dans la proposition finale qui sera faite, être opérationnel et concret.

Sur le rapport « 50/50 », la ministre Morreale souligne la fragilité des résidents ; il ne faut pas créer de frustrations, quand il s'agira d'opérer une éventuelle priorisation au sein de ces derniers.

Le ministre Beke rejoint son collègue Frank Vandenbroucke sur la nécessité de disposer, au plus vite, d'une proposition bien motivée quant à la sélection qui devra être faite ; il souligne, que, selon lui, il importe que les résidents des maisons de repos puissent bénéficier en priorité de la vaccination, suivis par le personnel soignant.

Par rapport à la livraison des 10.000 doses de Pfizer fin de l'année et l'administration aux premières 5000 personnes, il souligne l'extrême préparation qui doit présider à cet événement.

Il rappelle sa réunion avec les gouverneurs hier ; ces derniers venaient d'une réunion avec la cellule de crise ; dans ce cadre, il a été interpellé sur des points qui doivent encore être discuté ici en CIM. Il rappelle donc que c'est au niveau de la CIM que les décisions en matière de stratégie de vaccination sont prises. En effet, si des éléments d'informations doivent être données aux gouverneurs, c'est après une CIM, non avant.

Concernant les centres de vaccination pour la phase 1B, il rappelle que l'intention est de pouvoir disposer de centres au plus près de la population (au niveau d'une commune par exemple). De grands espaces événementiels, dans lesquels les gens feraient la file, n'a pas de sens.

Enfin, concernant les HUBS, il s'étonne du nombre peu élevé d'hôpitaux repris (13 pour la région flamande contre 19 pour la région wallonne), en regard du nombre élevé de maisons de repos en Flandre (800).

Le ministre Vandenbroucke a clarifié le message autour de ce qu'avait indiqué le Président Macron ; le message était que huit pays européens harmoniseraient au mieux leurs campagnes respectives. Aucun engagement n'a été pris.

Concernant l'évènement symbolique d'une première vaccination fin de l'année (cfr les 10.000 doses de Pfizer), la Ministre Morreale met en garde contre les éventuels problèmes techniques qui pourraient se poser pour Vaccinet+.

Laurence de l'Escaille précise ceci :

- Pour le matériel complémentaire, il s'agit en fait de matériel comme des gants ou des poubelles : une liste sera envoyée aux entités à cet effet ;
- Pour optimiser la coordination/transmission d'informations au sein du TF, on pourrait envisager d'organiser d'éventuelles réunions complémentaires;
- « dry run » : il a fallu se limiter à inviter les personnes qui sont véritablement impliqués dans les maillons de la procédure : lors du briefing du 22/12, les fonctionnaires dirigeants seront conviés ;
- Concernant la vaccination du personnel soignant à Bruxelles, il n'y a pas encore d'engagement ferme à ce niveau ; différents modèles sont encore à envisager.
- Concernant le personnel supplémentaire de support et de la question de la prise en charge, cela doit être évoqué lors de la réunion de la Task Force de ce jeudi.
- Le retroplanning évoqué par la ministre Morreale existe déjà ; par ailleurs, lors de la préparatoire de ce 14 décembre, Dirk Ramaekers l'a présenté ;
- Quant à la priorisation des groupes-cibles (cfr les 300.000 doses), et le rapport de « 50/50 » entre les résidents d'une part et le personnel soignant d'autre part, cela doit être aussi repris dans les discussions de la Task Force. ». Il y a lieu aussi de voir ce qui est indiqué dans ce qui est prévu en termes de phasage par la Task Force (slides) ; il a surtout été question de mettre en place deux « trajets » de vaccination, afin d'éviter que tout le monde soit testé en même temps ; ce sera repris dans les discussions de la Task Force ;
- Pour les HUBS : il y en a actuellement 18 en Flandre et 19 en Wallonie, sélectionnés sur la base des réponses données par les hôpitaux, leur capacité de stockage ; cela a été validé en Task Force.
- Concernant Vaccinet+, des contacts ont lieu régulièrement avec Frank Robben.

Xavier De Cuyper souligne qu'il y aura peut-être encore deux ou trois hôpitaux supplémentaires en Flandre comme HUB, mais cela reste à confirmer. Il demande également que le 5 janvier soit la date officielle de démarrage des vaccinations.

Le plan de communication est présenté en séance (présentation PTT).

Le ministre Beke demande que les présentations soient transmises avant la CIM afin de préparer ces dossiers au mieux ; il apparaît que les présentations en question ont été validées hier mardi 15 décembre tard en soirée par la Task Force.

Yvon Englert rappelle que les consultants ont travaillé dans un temps record pour proposer ici un plan de communication ; il aussi rappelle deux éléments :

- La philosophie sous-jacente de ce plan est de garder une ligne cohérente entre le fédéral, la communauté scientifique et les entités fédérées, tout en laissant à ceux-ci une autonomie qu'ils pourront développer, chaque entité ayant une « culture » de relation particulière avec sa population ;
- Des « quick wins » ont été établis afin de rattraper une certaine communication ayant cours sur les réseaux sociaux et le grand public ; des contacts ont aussi été établis avec des professionnels sur le terrain, en vue que ces derniers puissent être de vrais « ambassadeurs » de la communication.

Il est proposé de faire valider ce plan de communication par une CIM électronique.

CONCLUSIONS ET DECISIONS

- 2. La CIM demande que la Task Force élabore l'option 'rapport « 50/50 » résidents/personnel soignant dans les maisons de repos dans le cadre de la vaccination 'symbolique', avec des arguments clairs.**
- 3. Le plan de communication fera l'objet d'une approbation par CIM électronique le 18.12.2020.**

2.2. Testing & tracing

2.2.1. IFC testing en tracing : update

Karine Moykens fait un update des données (slides disponibles sur le Sharepoint)

Elle précise que l'interopérabilité des systèmes européens est bientôt en voie de finalisation ; de plus, Apple a modifié quelque peu ses procédures de sorte que l'application pourra également être installée sur les I phones 5 et 6. Dans ce cadre, elle estime qu'une nouvelle campagne devra bientôt être lancée.

Elle mentionne également que son dernier slide reprend quelques propositions concrètes relatives au suivi du respect de la quarantaine ; l'IFC estime devoir prendre le temps nécessaire pour aller plus avant dans la réflexion : une réunion est prévue la semaine prochaine.

2.2.2 Monitoring du fonctionnement de la plateforme fédérale en matière de testing : information

CONCLUSIONS ET DECISIONS

4. La CIM prend connaissances du document et ne formule pas de remarques.

2.3. Quarantaine et isolation

2.3.1. Règle pour les personnes revenant des zones rouges étrangères : informations

Le ministre Vandembroucke rappelle le contexte actuel : il y a de fortes chances pour que des mesures supplémentaires soient prises par le Comité de concertation du 18/12 : une troisième vague n'est pas à exclure, l'accélération des chiffres vers le haut le montre. Il y a ce jour encore une réunion interfédérale portant sur non seulement des idées des procédures visant à faire respecter les règles actuelles, mais également des idées sur des mesures complémentaires. Toute cette réflexion se base sur des avis très fouillés du Commissariat et il invite chacun à en prendre connaissance.

Il demande tous ses collègues ministres de la Santé, vu la situation, à avoir un dialogue ouvert, qui dépasse même parfois les compétences de chacun.

Il est d'accord que la notification du comité de concertation du 27/11 n'a pas été claire au sujet des personnes qui reviennent des zones rouges à l'étranger ; cependant, le premier ministre (lors de la conférence de presse après l'OCC du 27/11), lui-même (lors d'un interview télévisée), ainsi que Karin Moykens ont clairement communiqué sur cette règle. Il demande ainsi que l'on soit attentif à la communication visant décourager les voyages l'étranger pour le plaisir. Cet élément sera à nouveau soumis au Comité de concertation du 18/12 pour éviter toute confusion ultérieure. Le FAQ sur info coronavirus.be n'a pas encore été adapté, la cellule de crise n'ayant pas reçu l'instruction formelle de la décision prise.

Il rappelle que, dans l'avis du Commissariat sur la quarantaine et sur l'isolement en général, tenant aussi compte des travaux de l'IFC, force est de constater que l'on sait très peu de choses sur le respect de la quarantaine et de l'isolement. Il encourage donc, même au niveau local, à faire davantage pour que l'on puisse disposer de données visant à pouvoir prendre les décisions politiques en matière de quarantaine et d'isolement qui s'imposent.

La ministre Morreale remercie pour les efforts qui ont été fournis afin que la Plateforme bis fonctionne mieux ; en cette période de vacances et le nombre de personnes qui, dans les aéroports,

aux frontières, vont revenir sur le territoire, le personnel des call centers sera prêt pour les appels futurs à donner.

Il faut clairement éviter une troisième vague et ne faut donc en aucun cas relâcher la pression.

Elle fait état également d'une information émanant d'un cabinet d'avocats selon laquelle il n'y aurait pas de protocoles prévus au sein du département de la Justice (magistrats dans des pièces exigües).

Enfin, elle rappelle la problématique des retours des étudiants universitaires étrangers pour leurs examens en présentiel.

Madame Haulotte, conseillère de la ministre Glatigny, rappelle son propos tenu lors d'une précédente préparatoire : les 14.000 étudiants étrangers sont, pour la plupart, retournés chez eux, sans qu'une communication claire leur ait été donnée (les informations sur les FAQ des sites universitaires sont en contraction avec ce qui a été décidé). Le comité de concertation doit être clair là-dessus.

Le ministre Beke souhaite évoquer plusieurs points :

- Le Parlement flamand à ce jour adopte un décret relatif à la prévention qui permet aux bourgmestres de pouvoir disposer d'un certain nombre d'informations permettant à la police d'effectuer des contrôles (mais de manière proportionnée) ;
- Concernant la règle des prochaines 48h: il n'y a pas vraiment eu une décision mais plutôt une communication : il y a lieu de clarifier ce point ;
- Qu'en est-il de la règle des 48h pour un court déplacement ? y a-t-il une modification particulière à cette règle ?
- Comment interpréter un voyage pour raisons professionnelles ? Une personne qui travaille en Belgique, qui vit au Portugal ou en Pologne et qui se rend dans sa famille pour passer les fêtes de Noël pourrait être considérée comme partant pour un séjour non professionnel. Cependant à son retour, l'on pourrait considérer il s'agit bien ici d'un voyage pour raisons professionnelles : comment affiner l'interprétation ?
- Enfin, il rejoint les préoccupations de ses collègues quant à la problématique des étudiants étrangers.

Ri De Ridder rappelle que, pour les personnes qui reviennent sur le territoire belge , pour des raisons économiques, mais revenant de vacances, la règle est la quarantaine et le testing au 7^{ème} jour.

La ministre Linard demande ce qu'il en est des enseignants qui reviennent de zones rouges : leur mise en quarantaine a des conséquences concrètes ; le comité de concertation n'a jamais vraiment décidé à ce niveau.

Quant à la problématique des enseignants revenant de zone rouge, le Ministre Vandembroucke rappelle que l'on a pris des risques lorsqu'on a décidé l'ouverture des écoles. Par rapport aux étudiants, aux enseignants, cela doit être clair pour les personnes.

Il est précisé que pour les personnes qui séjournent moins de 48 heures à l'étranger, rien ne change dans le schéma actuel.

Karine Moykens rappelle que si des décisions sont prises, cela demande des adaptations (dans le script des SMS, au niveau IT), ce qui prend un certain nombre de jours (jusqu'à une semaine et demi) en fonction du type de décision qui a été retenue.

Le Commissaire Corona au gouvernement précise que des décisions ont été prises en comité de concertation il y a trois semaines mais qu'entretemps, il y a encore eu des discussions politiques ; c'est la raison pour laquelle il se propose, avec Karine Moykens, de préparer un projet de notification des différentes options sur la table en matière de quarantaine et de testing.

2.3.2. Renforcement du maintien de la mesure de quarantaine : information et discussion

Le ministre Beke souhaite que l'on puisse approuver la note de Mr Decoster comme document de travail pour les discussions futures.

CONCLUSION ET DECISION

5. La CIM considère la note comme une base de travail à poursuivre.

Le Commissariat Corona au gouvernement a également élaboré un avis sur la question. Cet avis est destiné à l'OCC du 18/12 et n'a pour l'instant été envoyé qu'au ministre Vandembroucke. Le ministre Vandembroucke estime qu'il est souhaitable de partager ce document, avant l'OCC, avec les autres ministres de la santé publique si la procédure le permet. Le Commissariat Corona au gouvernement vérifie la procédure.

2.4. Résultats et communication d'analyse par le RMG des points problématiques présumés dans la politique d'accueil des résidents des centres de soins résidentiels dans les hôpitaux

Le ministre Maron a demandé que ce point soit repris comme information, et non comme document à approuver.

CONCLUSION ET DECISION

6. Le document du RMG est repris à titre d'information à la CIM qui ne formule pas de remarques.

2.5. Projet de standardisation européenne de la méthode de calcul de la surmortalité liée au COVID-19 : présentation

Vu le manque de temps, ce point est reporté.

3. Divers

- Le ministre Beke s'informe de la composition officielle de la liste des experts qui forment des avis dans le cadre du COVID-19 (cfr communication de la CIM précédente). Le Commissaire précise que la composition a été approuvée au niveau fédéral et notifiée au comité de concertation. Les représentants des entités ont eu l'occasion de désigner leurs représentants. S'il y a eu des malentendus, il demande de le lui faire savoir. Entretemps, la liste officielle de la composition du groupe d'experts sera transmise aux membres de la CIM.
- Le ministre Antoniadis demande si les infirmières indépendantes, hors territoire, pourraient recevoir du matériel de protection ; il s'informe aussi sur la possibilité ou non, pour les sages-femmes, de bénéficier de la prime Corona. Concernant les ambulanciers, il avait déjà été répondu par la négative. Le Cabinet fédéral va analyser la question et répondre.

4. Communication

Pas de communication.

5. Prochaine réunion : 23 décembre 2020